



## École Barthélemy-Vimont

415 rue Saint-Roch, Montréal (Qc) H3N 1K2  
☎ (514) 596-4572

**Le 27 août 2018**

### **Objet : Voyage et inscriptions**

Chers parents,

*La fréquentation scolaire est assujettie à l'article 14 de la Loi sur l'instruction publique (LIP). 14. Tout enfant qui est résident du Québec doit fréquenter une école à compter du premier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire suivante celle où il a atteint l'âge de 6 ans jusqu'au dernier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire au cours de laquelle il atteint l'âge de 16 ans ou au terme de laquelle il obtient un diplôme décerné par le ministre, selon la première éventualité.*

De ce fait, nous voulons vous informer que si votre enfant est absent pour dix jours et plus pour cause de voyage l'inscription de votre enfant à notre école sera annulée. Dès votre retour, vous devrez vous présenter à l'école pour réinscrire votre enfant.

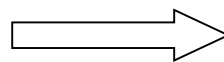
En conséquence, vous devrez présenter les documents requis pour une nouvelle demande d'inscription. De plus, votre enfant pourrait faire l'objet d'un déplacement vers une autre école, à son retour, s'il n'y a plus de places disponibles dans son niveau. Prenez note que lors de la réinscription, nous attribuerons une nouvelle date d'entrée dans son dossier scolaire. Si votre enfant est inscrit dans une école en libre choix, il ne pourra pas être réinscrit à cette dernière et devra être inscrit à son école de quartier puisque son inscription sera faite en dehors de la période du libre choix (*Politique d'admission et de transport des élèves de la CSDM, article 2.7.1 des règles d'application relatives à l'admission des élèves*).

Si vous prévoyez un voyage à la fin de l'année scolaire et que votre enfant n'est pas présent pour la rentrée scolaire prévue en août, vous devez avant le 30 juin en informer la secrétaire de l'école et prendre rendez-vous avec la direction.

Nous demeurons à votre disposition pour de plus amples informations et vous prions de communiquer rapidement avec nous.

Marie Péloquin  
Directrice

**English version**





## École Barthélemy-Vimont

415 rue Saint-Roch, Montréal (Qc) H3N 1K2  
☎ (514) 596-4572

**On August 27, 2018**

**Subject: Travel et registration**

Dear parents,

School attendance is subject to section 14 of the Education Act. *Every child resident in Québec shall attend school from the first day of the school calendar in the school year following that in which he attains 6 years of age until the last day of the school calendar in the school year in which he attains 16 years of age or at the end of which he obtains a diploma awarded by the Minister, whichever occurs first.*

We want to inform you that if your child is absent for ten days and more due to travel, the registration of your child at our school **will be cancelled**. As of your return, you will have to present yourselves to the school to re-register your child.

Consequently, you will have to present the requested documents for a new request for registration. Moreover, your child could be the object of a displacement towards another school, with his return, if there are no more places available in his level. Take note that at the time of the re-registration, we will allot a new date of entry in its school record. If your child is registered in a school in free choice, it could not be re-registered with the latter and will have to be registered at its school district since its registration will be made apart from the period of the free choice (Political of admission and transportation of the pupils of the CSDM, article 2.7.1 of the implementing rules relating to the admission of the students).

If you plan to travel at the end of the school year and that your child is not present for the beginning of the school year (last week of August), **you must inform the secretary of the school and take an appointment with the vice principal or the principal before June 30<sup>th</sup>.**

If you have questions, you can call the school for more information.

Marie Péloquin  
Principal